

BULLETIN D'INFORMATION DE
L'ASSOCIATION DÉMOCRATE-CHRÉTIENNE
DE CONFIGNON

LE BOSQUET



(Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including names like 'M. L. MOHRA' and 'M. L. MOHRA' and various illegible words.)



**Bulletin d'information de l'Association
 Démocrate-Chrétienne de Confignon**

Responsable: Michelle Girod - 5, chemin de la Boule

QUELQUES ADRESSES ET RENSEIGNEMENTS UTILES: Resp. J.-J. FOËX

Mairie de Confignon

Tél. 57 10 08
Maire: M. BERTHET
Tél. privé 57 12 81
Adjoint: Gilbert JAGGI
Tél. privé 57 19 30
Adjoint: Edouard CORNU
Tél. privé 57 15 54
Etat civil: Mme M.-A. PIGUET
Tél. 57 14 92

Secrétariat ouvert
Mardi 8 h. à 12 h.
14 h. à 18 h.
Mercredi et vendredi
de 14 h. à 18 h.
Secrétaire:
M. Louis MICHÉA

**Aide ménagère au
foyer des personnes
âgées et handicapées**

Rue des Vollandes 30

Tél. 36 12 10
Directrice:
Mme P. BATTIAZ

**Aide familiale de
Bernex et environs**
Bernex

Tél. 57 24 52
Responsable:
Mme RINDLISBACHER

**Dispensaire de la
Croix-Rouge**

Route de Bernex

Tél. 57 28 09
Mlle BREGGER
Dr B. MASSET
3, ch. des Hutins
Tél. 57 24 66

Chaque jour de
11 h. à 12 h.

Bibliobus

(Bibliothèque municipale)
Place de l'Eglise

Jeudi dès 14 h.

Caisse Raiffeisen

Chemin Sous-le-Clos 20

Tél. 57 20 66/57 13 50
Gérant: M. André HËCHE

Mardi et jeudi
de 18 h. à 19 h.

**Centre sportif Inter-
communal des Evaux**

Mairie d'Onex
Tél. 92 73 11
Chef sportif Ville d'Onex
M. Yvan CARETTI
Tél. 93 66 22

Chaque jour de 7 h. 45
à 12 h. et de
13 h. 45 à 18 h.

**Ecole primaire et
enfantine**

Tél. 57 26 27

Horaire scolaire

Gendarmerie Onex

Tél. 92 25 56

**Permanence médico-
chirurgicale d'Onex**

Tél. 93 44 22

3, route de Loëx

Service du feu

Tél. 118
Poste permanent
Tél. 57 19 30
Cdt cap. G. JAGGI

Service de la voirie

Levée des débris
ménagers
(pour le ramassage des vieux papiers, du verre, de la ferraille et objets encombrants se référer à l'avis de la commune distribué à tout ménage).

Tous les mercredis et
samedis

Aménagements communaux

L'étude d'aménagements entreprise par notre commune se poursuit par une suite de séances de travail organisées par la commission du Conseil municipal chargée de nos aménagements communaux en contact avec notre mandataire et les services cantonaux compétents.

Rappelons nos objectifs essentiels :

- Protéger dans son ensemble le caractère de notre village et de ses sites
- Prévoir une structuration générale, secteur par secteur, permettant aux autorités communales de maîtriser toutes nouvelles constructions en zone 4 B.
- Prévoir des emplacements judicieux propres à recevoir à court, moyen et long terme, une infrastructure d'équipements adaptée à notre démographie.



L'inventaire de nos zones de construction, établi dans les années 40, démontre que seules quelques parcelles sont encore disponibles à la construction, par contre, d'autres modifications peuvent encore intervenir dans le tissu même de notre village, d'où la nécessité du nouveau plan d'aménagement. Ce même inventaire démontre malheureusement l'absence de terrain, propriété de la commune, apte à recevoir un aménagement sportif (tennis par exemple). On peut dès lors s'étonner et regretter que les surfaces nécessaires n'aient pas été réservées lors de l'établissement de notre premier plan d'aménagement dans les années 1952-58.

D'autres communes ont été plus largement pourvues de zones constructibles. Elles sont maintenant devenues de petites villes !

Sachons donc ce que nous voulons ! Nos problèmes de zones sont donc à traiter en priorité.

La commission de développement du Grand Conseil, traitant des demandes de déclassement, se soucie à juste titre de l'avenir de notre zone agricole, qu'elle entend protéger afin de maintenir un équilibre indispensable pour notre environnement.

Les nouveaux habitants s'installant dans notre commune doivent donc connaître nos difficultés actuelles quant à la réalisation de ces équipements, dont ils ont raison de relever l'absence. Cependant, les choses ne sont pas si simples et nos prochains contacts avec le Département des Travaux Publics nous apporteront des renseignements susceptibles de nous aider à réaliser à court terme certaines installations.

Le quartier de Cressy fait maintenant l'objet d'une étude séparée, ceci à la demande du Département des Travaux Publics. Les responsables de notre aménagement cantonal ont, pour ce périmètre, souhaité une étude débordant sur le territoire de notre voisine, la commune de Bernex. Les structures futures de ce quartier donneront lieu à une information ultérieure.

Le Maire

Nouvelle direction à

l'Auberge Communale

Le 12 avril, le nouveau tenancier de notre Auberge communale a convié le "tout" Confignon à une belle réception marquant ainsi le changement de locataire du principal établissement public de notre village.

Souhaitons donc la bienvenue à **Monsieur et Madame CARTERET** ainsi qu'à leur fils, qui travailleront en famille. Nous sommes certains qu'ils sauront satisfaire les goûts de chacun et que notre auberge retrouvera une ambiance chaleureuse qui lui permettra de remplir le rôle qui lui a été dévolu initialement.



Michelle GIROD

Première impression d'un nouvel habitant



Connaissant Confignon des yeux depuis de nombreuses années, j'ai, avec ma famille, la chance de pouvoir y habiter depuis 1982.

Par mon désir d'être actif, j'ai très vite été intégré à la vie de Confignon où j'ai été chaleureusement reçu. En participant à la vie communale, j'apprends à connaître Confignon de l'intérieur, j'apprends son histoire, sa vie, son organisation, son futur.

Au niveau de la vie de la Commune, plusieurs constatations m'ont surpris :

- Absence totale d'installations et de société sportive , fait très rare pour une commune de cette importance
- peu ou pas de sociétés villageoises ou si elles existent, elles restent bien discrètes, mis à part la Compagnie des sapeurs pompiers et l'Association des intérêts de Confignon,
- Une société de Jeunesse "Les Lézards" en léthargie et cela inquiète beaucoup, car Jeunesse il y a ! !

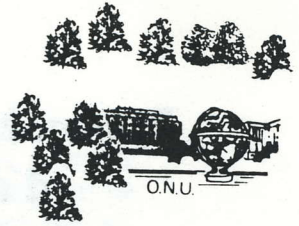
Je n'en connais pas les statuts, mais en grandes lignes je les imagine sans opinion politique et religieuse avec unique but, réunir les jeunes habitants de Confignon dans une sorte de confrérie libre, une "amicale",

C'est là la force d'une société de jeunesse tous et libres, j'estime que c'est là le milieu idéal pour préparer la société de demain et il est indispensable de lui redonner un nouveau souffle.

A suivre

André ROCHAT

Ce texte paraît dans "Le Bosquet" avec l'approbation de son auteur.



ONU : UN PIEGE POUR NOTRE NEUTRALITE ?

Chère Madame, cher Monsieur,

Ainsi, le Conseil National, par 112 voix contre 78, vient d'accepter l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Le dossier est maintenant soumis au Conseil des Etats. S'il donne également son feu vert, il appartiendra au peuple de se prononcer.

L'une des questions les plus âprement débattues est bien sûr celle de notre neutralité. Est-elle compatible avec notre présence à l'ONU ?

Exprimé de façon concrète, le problème a deux volets : **celui des sanctions militaires et celui des sanctions économiques.**

En ce qui concerne les sanctions militaires la question ne se pose même pas : la Charte des Nations Unies dit clairement qu'elles ne peuvent pas être imposées aux pays membres de l'Organisation. Il faut qu'ils y consentent.

Quant aux sanctions économiques, comme l'a rappelé avec pertinence l'Ambassadeur Blankart lors d'une conférence donnée à Genève le 26 avril 1983, le droit de neutralité n'impose que deux interdictions : **un pays neutre ne peut pas donner d'appui financier aux belligérants; il lui est également interdit de leur livrer des armes,** ce qui découle déjà du droit suisse actuel.

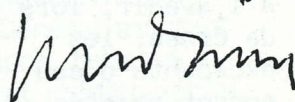
Toute autre mesure économique - rappelle M. Blankart - n'est de jure pas contraire au droit de neutralité. Notre neutralité n'a d'ailleurs pas empêché notre pays de participer à des sanctions économiques. Une affaire telle que celle de la Rhodésie reste dans toutes les mémoires.

Un mot encore à propos de la procédure d'adhésion, à laquelle le Conseil National a voué un soin tout particulier. Plusieurs phases sont prévues : avant l'adhésion le Conseil Fédéral déclarera solennellement que la Suisse **maintiendra sa neutralité permanente et armée**, de plus, une note sera envoyée à tous les Etats membres pour attirer clairement leur attention sur cette déclaration; enfin, dans la demande d'admission elle-même, adressée au Secrétaire général de l'ONU, **notre pays rappellera expressément sa neutralité**.

Cette "cascade" de déclarations exprime que la Suisse ne transigera pas sur sa neutralité. En un mot qu'elle n'est pas négociable. Notre adhésion à l'ONU n'est dès lors pas un piège pour notre neutralité.

Bien à vous

Jean-Philippe MAITRE
Conseiller national



STADE MUNICIPAL DE LA VILLE D'ONEX

5ème tournoi international de football
pour handicapés mentaux

9 - 10 juin 1984

Votre présence à cette manifestation sera pour
les organisateurs un précieux encouragement.

Le Comité

Galerie de décharge de l'Aire au Rhône

La galerie de décharge de l'Aire au Rhône était certainement le projet qui répondait le mieux aux débordements répétés de la rivière tout en limitant au maximum l'impact sur le milieu naturel que constituent le lit du cours d'eau et ses abords immédiats.

La galerie, d'un diamètre de 3,20 m. et d'une longueur d'environ 2.170 m., relie en ligne droite l'Aire au Rhône. Un crédit de 16,2 millions a été ouvert pour la réalisation de cet ouvrage.

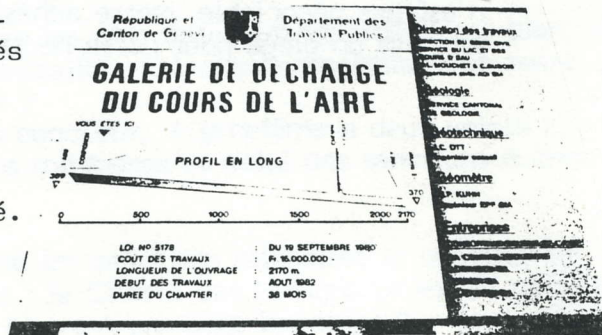
Les travaux ont débuté en août 1982 et devraient être achevés en août 1985. Leur évolution actuelle laisse présager que ce délai devrait être respecté.

A l'avenir, lors de crues, les excédents d'eau seront rejetés directement dans le Rhône.

Un projet complémentaire visant à utiliser le gabarit de cette galerie pour y loger une conduite permettant de refouler l'eau du Rhône dans l'Aire en cas d'étiage par forte sécheresse a été abandonné. En effet, l'énergie nécessaire au fonctionnement de cette installation, le coût de celle-ci et les frais d'entretien qui en découlaient ont été jugés démesurés.

Pour la réalisation de la galerie, l'Etat a dû acquérir une parcelle le long de la rivière au lieu-dit "Le Paradis". Un projet a été envisagé pour l'utilisation ultérieure de celle-ci. Il s'agit de la création d'un étang permettant de parfaire naturellement le traitement des eaux après leur passage dans la station d'épuration existante. Bien qu'attrayant, ce projet ne semble toutefois pas avoir été retenu par le D.T.P.

Affaire à suivre...



POURQUOI LA VIEILLESSE

EST-ELLE DEVENUE SI PENIBLE ?



En effet, si l'on veut bien revenir au début du siècle on constate que la vie des personnes âgées a changé à 100 pour 100. Premièrement, celles et ceux qu'on appelait "grands-parents" logeaient chez eux, dans leur ferme ou dans leur maison.

Leurs enfants, mariés et avec leur progéniture logeaient à ce moment chez les "parents". Chacun avait son travail, les jeunes assumaient les travaux pénibles et les grands-parents faisaient, selon leur état de santé, les "petits" travaux. Personne n'était inutile et encore moins encombrant.

A l'heure actuelle, tout tourne autour du problème de "logement". Ce dernier a bon dos. Il est une certitude : la moyenne d'âge augmente de plus en plus et on prolonge artificiellement la vie. Pourquoi ?

L'Etat prend en charge les personnes âgées et l'on sait qu'un immense effort est fait par la collectivité. Les établissements tels que l'Hospice Général assurent à ceux qui le désirent diverses prestations, telles que repas à domicile, maisons à encadrement médico-social, séjour à la montagne, toujours avec encadrement. Les maisons telles que Vessy accueillent les gens avec le maximum de sollicitude.

Je veux bien reconnaître que les temps ont changé. Que les parents actuels ont donné la moitié de leur vie à leurs enfants sans même penser qu'ils auraient pu consacrer leur temps à des activités soit-disant essentielles à leur équilibre psychique.

Vous êtes-vous déjà trouvé dans le hall d'une maison pour personnes âgées ? Avez-vous vu leur regard perdu qui attend, attend la venue d'un enfant, d'une amie. Ce regard vous poursuit car le soir au moment du coucher... personne n'est venu.

Ce sont là des tendances qu'il est difficile d'atténuer. Une vraie politique de la famille est la meilleure défense contre elles. C'est aussi l'un des axes de l'action du parti DC.

Michelle GIROD



DE LA SUITE DANS LES IDEES !!!

avec Madame Renée Pahud

- le cours de gym acrobatique, 80 élèves de 5 à 15 ans dont 40 enfants de Confignon
- Un thème de spectacle "**Le Cirque**", pour la soirée annuelle destinée aux parents
- Un enthousiasme collectif

Et voilà ! Cette soirée récréative mise sur pied.

Vu le sérieux avec lequel ce spectacle s'est préparé, l'idée est venue de le présenter à trois reprises.

Ainsi, ce spectacle intitulé

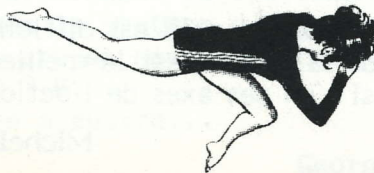
une fois, un cirque...

sera donné 3 fois

- la première pour les enfants IMC de Clair Bois
- la seconde pour les parents d'élèves
- et la 3ème pour vous le samedi 23 juin 1984 à 19h.30 à la salle de gym de Lully (entrée libre - buvette - collecte en faveur de Clair Bois)

Venez nombreux.

André ROCHAT



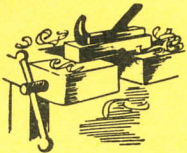


**SEMENCES
ENGRAIS**

OUTILLAGE

Tél. 29 37 66

OIGNONS À FLEURS



**CHARPENTE
MENUISERIE
COUVERTURES**

Jean-Claude Meyer

Anc. Adolphe DUPONT

1232 CONFIGNON-GENÈVE

☎ 57 13 71

Mario Simeoni

Jardinier-Fleuriste
Téléphone 33 58 31

*Entretien et décoration
de tombes du cimetière
du Petit-Saconnex
Genève*

*Etablissement à
Confignon
Téléphone 94 11 91*

**André
DUPONT**

et ses FILS

**MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ
GYPSERIE - PEINTURE
PAPIERS PEINTS**

4, chemin du clos 1212 GRAND-LANCY 2

☎ 94 33 55 / 56

GENECAND

Traiteur

Banquets - Réceptions
Repas privés

Rue Micheli-du-Crest 6
Tél. (022) 29 31 96 - Genève